



Nations Unies

**Caisse commune des pensions du personnel
des Nations Unies**

**Rapport du Comité mixte
de la Caisse commune
des pensions du personnel
des Nations Unies**

**Soixante-huitième session (extraordinaire)
(2 au 5 février 2021)**

**Assemblée générale
Documents officiels
Soixante-quinzième session
Supplément n° 9A**



**Caisse commune des pensions du personnel
des Nations Unies**

**Rapport du Comité mixte
de la Caisse commune
des pensions du personnel
des Nations Unies**

**Soixante-huitième session (extraordinaire)
(2 au 5 février 2021)**



Nations Unies • New York, 2021

Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres et de chiffres. La simple mention d'une cote renvoie à un document de l'Organisation.

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
Abréviations.	4
I. Introduction	5
II. Étude sur la gouvernance	6
III. Rapport du Groupe de travail sur la gouvernance.	8
IV. Principales conclusions et décisions du Comité mixte.	10
Annexes	
I. Organisations affiliées à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies . .	16
II. Composition du Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies et participants à la soixante-huitième session	17
III. Membres du Groupe de travail sur la gouvernance	21

Abréviations

AIEA	Agence internationale de l'énergie atomique
AIFM	Autorité internationale des fonds marins
CIGGB	Centre international pour le génie génétique et la biotechnologie
FAAFI	Fédération des associations d'anciens fonctionnaires internationaux
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FICSA	Fédération des associations de fonctionnaires internationaux
FIDA	Fonds international de développement agricole
ICCROM	Centre international d'études pour la conservation et la restauration des biens culturels
ISO	Organisation internationale de normalisation
OACI	Organisation de l'aviation civile internationale
OEPP	Organisation européenne et méditerranéenne pour la protection des plantes
OIM	Organisation internationale pour les migrations
OIT	Organisation internationale du Travail
OMC	Organisation mondiale du commerce
OMI	Organisation maritime internationale
OMM	Organisation météorologique mondiale
OMPI	Organisation mondiale de la propriété intellectuelle
OMS	Organisation mondiale de la Santé
OMT	Organisation mondiale du tourisme
ONUDI	Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
OTICE	Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires
PAM	Programme alimentaire mondial
TIDM	Tribunal international du droit de la mer
TSL	Tribunal spécial pour le Liban
UIP	Union interparlementaire
UIT	Union internationale des télécommunications
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

Chapitre I

Introduction

1. Le présent rapport est soumis pour information à l'Assemblée générale, en application du paragraphe 15 de sa résolution 75/246. Le Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies a tenu sa soixante-huitième session en ligne, du 2 au 5 février 2021. La liste des participants figure à l'annexe II.

2. La réunion a été ouverte par Martha Helena Lopez, Présidente du Comité mixte. Dans sa déclaration liminaire, M^{me} Lopez a souhaité que le Comité mixte consacre entièrement ses discussions à la question de la gouvernance, en se fondant sur les recommandations formulées par une entité externe, un rapport d'activité du Groupe de travail sur la gouvernance, les contributions reçues des différents comités des pensions du personnel et les orientations données par l'Assemblée générale dans sa résolution 75/246, adoptée le 31 décembre 2020. Elle a rappelé que l'Assemblée avait clairement demandé au Comité mixte de faire porter essentiellement son examen sur les questions liées au nombre de participants aux réunions, aux catégories de participants et à la fréquence des réunions. Elle a noté que l'Assemblée attendait également avec intérêt de recevoir des mises à jour, y compris des propositions et des plans de réforme concrets, tenant compte des recommandations de l'entité externe indépendante mentionnée aux paragraphes 13 et 14 de la résolution, dans le cadre de la première partie de la reprise de la soixante-quinzième session et du prochain rapport annuel du Comité mixte à l'Assemblée.

3. La Présidente a conclu que l'exercice devrait permettre d'améliorer l'efficacité du Comité mixte, de mieux définir sa composition et de favoriser une plus grande souplesse dans la prise de décisions lorsque le besoin s'en faisait sentir, que ce soit en personne ou virtuellement. Dans le même temps, le Comité mixte devrait prendre en compte les aspects découlant des caractéristiques uniques des organisations affiliées à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, comme il l'avait fait avec succès, conjointement avec la Caisse, au fil des ans. La liste des organisations affiliées à la Caisse figure à l'annexe I.

4. Le Conseil a été informé que l'Arrangement de Wassenaar sur le contrôle des exportations d'armes classiques et de biens et technologies à double usage avait demandé son affiliation à la Caisse.

Chapitre II

Étude sur la gouvernance

5. En 2002, l'Assemblée générale, dans sa résolution [57/286](#), a demandé au Comité mixte d'étudier la question du nombre de ses membres et de sa composition « en vue de rendre cette représentation plus équitable, en tenant compte de la répartition effective des participants actifs [et] des tendances présentes et futures concernant la participation à la Caisse ». En 2006, après avoir examiné le rapport du groupe de travail chargé d'examiner la question du nombre de membres et de la composition du Comité mixte et du Comité permanent, l'Assemblée générale a noté « à ce sujet que le Comité mixte était conscient que sa décision de ne modifier ni le nombre de ses membres, ni sa composition, ni la répartition de ses sièges ne répondait pas pleinement à sa demande figurant dans sa résolution [57/286](#), dans laquelle elle lui avait demandé de revoir le nombre de ses membres et sa composition pour parvenir à une représentation plus équitable »¹. En 2018, le Bureau des services de contrôle interne a effectué un audit de la structure de gouvernance et des procédures connexes du Comité mixte. À sa soixante-cinquième session, le Comité mixte a ensuite créé un Groupe de travail sur la gouvernance pour réfléchir aux questions de participation, de rotation et de représentation équitable au Comité mixte, ainsi qu'à d'autres questions de gouvernance examinées par le Comité mixte et dont il avait été saisi par l'Assemblée générale dans sa résolution [73/274](#).

6. À sa soixante-sixième et à soixante-septième session, le Comité mixte a examiné le premier et le deuxième rapport du Groupe de travail sur la gouvernance et adopté la plupart des recommandations y figurant. En décembre 2019, dans sa résolution [74/263](#), l'Assemblée générale a prié l'Administratrice des pensions de faire appel sans tarder, en tirant parti du savoir-faire de la Division des achats du Secrétariat et dans le cadre d'une procédure de passation des marchés transparente et concurrentielle, à une entité extérieure indépendante connaissant bien les questions de gouvernance des organismes de retraite pour qu'elle procède à une analyse complète et objective, en tenant dûment compte des meilleures pratiques, et formule des recommandations sur les sujets suivants :

- a) le nombre de participants aux réunions, les catégories de participants et la fréquence des réunions ;
- b) la répartition des sièges ;
- c) l'instauration d'une procédure d'examen et de roulement permettant d'ajuster à intervalles réguliers la composition du Comité mixte, afin que les organisations affiliées qui remplissent les conditions voulues puissent siéger tour à tour au Comité mixte, suivant un principe de rotation juste et équitable ;
- d) le mandat du Président et de tous les membres du Comité mixte, y compris pour ce qui est de la question des conflits d'intérêts ;
- e) la méthode d'auto-évaluation et toute restriction ou limitation appropriée à appliquer au Comité mixte et à son Comité permanent.

7. Comme suite à la demande de l'Assemblée générale dans sa résolution [74/263](#), l'entité externe indépendante (Mosaic Governance Advisors) a soumis son analyse de la gouvernance du Comité mixte à ce dernier à sa soixante-septième session, tenue en juillet 2020. Dans leur rapport, les consultants ont constaté que l'écart entre les pratiques de gouvernance de la Caisse et les meilleures pratiques de gouvernance des organismes de retraite faisant partie du groupe de comparaison utilisé était

¹ Résolution [61/240](#) de l'Assemblée générale, sect. VI, par. 2.

« significatif dans toutes les catégories ». Ils ont formulé 15 groupes de recommandations et suggéré une stratégie de transition pour aligner la gouvernance de la Caisse sur les pratiques recensées.

8. Comme ce rapport n'avait été reçu qu'à la soixante-septième session du Comité mixte, ce dernier a demandé que le Groupe de travail l'examine et analyse son contenu, en liaison avec Mosaic et en pleine consultation avec les comités des pensions du personnel des organisations affiliées.

9. En décembre 2020, dans sa résolution [75/246](#), l'Assemblée générale a noté que cet examen des questions de gouvernance de la Caisse tenant dûment compte des meilleures pratiques devrait porter essentiellement sur le nombre de participants aux réunions, les catégories de participants et la fréquence des réunions du Comité mixte, afin que ses membres puissent s'acquitter de leurs responsabilités fiduciaires dans l'intérêt des participants et des bénéficiaires de la Caisse.

Chapitre III

Rapport du Groupe de travail sur la gouvernance

10. Le Président du Groupe de travail sur la gouvernance a présenté le rapport d'activité du Groupe.

11. Le Groupe de travail a tenu 12 réunions en ligne entre septembre 2020 et janvier 2021. Comme suite à la décision du Comité mixte, le Groupe de travail a consulté les comités des pensions du personnel des organisations affiliées et a reçu des contributions de 14 de ces comités, qui sont prises en compte dans le rapport. Il est également entré en contact avec Mosaic pour obtenir des précisions sur certaines recommandations, à la demande de ses membres et des membres des comités des pensions du personnel. Pour recevoir les informations souhaitées, le Groupe de travail a envoyé une liste de questions à Mosaic, qui a répondu par écrit. Il a également dialogué en ligne avec Mosaic. On trouvera à l'annexe III la liste des membres du Groupe de travail.

12. Le Président du Groupe de travail a indiqué que les questions intéressant la gouvernance du Comité mixte touchaient des aspects très sensibles dont le Comité et l'Assemblée générale étaient saisis depuis des années, voire des décennies. Dans son rapport, Mosaic a proposé un programme de réforme, s'inspirant des pratiques de plusieurs comités des pensions dans le monde. Étant donné que la Caisse et son Comité mixte étaient uniques en leur genre, car ils avaient un fonctionnement particulier, étaient composés de multiples entités et avaient une structure dichotomique, le Groupe de travail a noté qu'il était difficile de choisir un groupe de comparaison approprié. Néanmoins, il a été reconnu que le Comité mixte ne pouvait pas rester sans rien faire ; il lui fallait renforcer sa gouvernance déjà solide, s'adapter et répondre aux besoins du moment. Le statu quo n'était pas possible et un programme de travail commun, tourné vers l'avenir et ouvert aux réformes ou du moins à l'exploration de nouvelles options s'imposait.

Délibérations du Comité mixte

13. Au cours de ses délibérations, le Comité mixte a tenu compte des orientations données par l'Assemblée générale dans sa résolution 75/246, des pratiques des autres organismes de retraite telles que recensées par Mosaic, du caractère unique de la Caisse, de l'évolution de sa gouvernance au fil du temps et d'autres mécanismes de gouvernance dans le système des Nations Unies.

14. La Caisse était unique car elle comptait 25 organisations affiliées et avait une structure dichotomique et des participants et bénéficiaires partout dans le monde nécessitant le versement de prestations dans plusieurs devises. En particulier, la complexité mondiale du système des Nations Unies nécessitait une large représentation. Il importait de rappeler que les comités des pensions du personnel jouaient un rôle crucial dans la formation du Comité mixte, puisqu'ils nommaient ses membres et ses membres suppléants. En application de l'article 5 des Statuts et Règlements de la Caisse, le Comité mixte était composé de membres nommés par les comités des pensions du personnel des différentes organisations affiliées. Aucun membre n'était nommé ou élu directement au Comité mixte.

15. Les représentants des participants de l'ONU ont estimé que la Caisse n'était pas unique. De nombreux organismes de retraite publics partageaient des caractéristiques similaires, notamment des participants travaillant dans différentes organisations, des bénéficiaires partout dans le monde et des prestations à verser dans plusieurs devises, mais fonctionnaient avec un comité exécutif de plus petite taille.

16. Le Comité mixte a noté que nombre des recommandations de Mosaic reprenaient les thèmes déjà débattus par le Groupe de travail depuis 2018 : la séparation des fonctions de l'Administrateur(trice) et du (de la) Secrétaire, la définition des « responsabilités des membres du Comité mixte » et du mandat du (de la) Président(e), l'actualisation du rôle du Bureau, la participation aux sessions du Comité mixte et l'adoption d'un code de conduite.

17. Le Comité mixte a remercié les membres du Groupe de travail sur la gouvernance pour leur travail et pour le rapport d'activité.

18. Les sections ci-dessous reprennent les observations et les recommandations du Comité mixte en réponse aux observations de l'entité externe et aux recommandations du Groupe de travail.

Chapitre IV

Principales conclusions et décisions du Comité mixte

A. Réaffirmation des principes

19. *Responsabilités.* Le Comité mixte continuera de veiller à ce que soient dûment assumées toutes les responsabilités qui lui sont confiées.

20. *Caractère tripartite.* Le Comité mixte réaffirme avec force sa structure et sa représentation tripartites, dont il rappelle l'importance pour son fonctionnement efficace.

21. *Consensus.* Le Comité mixte réaffirme qu'il doit continuer à rechercher un consensus tout en respectant les règles, qui précisent que les décisions qui nécessitent un vote doivent être prises à la majorité de ses membres présents et votants.

22. *Concept de rotation.* Le Comité mixte réaffirme l'importance de la rotation des sièges pour préserver l'équilibre de sa représentation ainsi que sa structure tripartite. Il note que les changements dans la rotation des sièges dépendent du nombre de ses membres et de sa composition.

B. Nombre de membres et composition du Comité mixte

1. Un Comité mixte avec moins de membres et plus réactif

23. Le Comité mixte convient de demander au Groupe de travail de proposer des options concrètes concernant sa taille et sa composition, en tenant compte de la possibilité de diminuer le nombre de ses membres, pour examen à sa soixante-neuvième session en juillet 2021. Pour ce faire, le Groupe de travail devrait tenir compte des éléments suivants :

- a) Préserver le caractère tripartite du Comité mixte ;
- b) Garantir une efficacité, une performance et une efficience optimales dans l'exercice des responsabilités du Comité mixte ;
- c) Assurer une représentation/participation juste et équitable des organisations affiliées afin que leurs points de vue soient correctement pris en compte dans les décisions du Comité mixte ;
- d) Respecter les origines et le caractère unique de la Caisse ainsi que les décisions pertinentes de l'Assemblée générale, y compris celles prises lors de ses soixante-quatorzième et soixante-quinzième sessions ;
- e) Assurer la responsabilité et la transparence du Comité mixte dans l'optique des comités des pensions du personnel et des parties prenantes ;
- f) Explorer toutes les idées créatives et innovantes qui facilitent, dans toute la mesure possible, la prise en compte des éléments énoncés ci-dessus.

24. Le Comité mixte invite les comités des pensions du personnel à lui soumettre leurs observations et leurs idées au plus tard le 12 mars 2021 concernant le nombre de ses membres et sa composition, sur la base des résultats de la présente session extraordinaire.

Observations additionnelles

25. Rappelant le soutien que l'Organisation des Nations Unies et le Secrétaire général n'ont cessé d'apporter pour faciliter les opérations de la Caisse et mettre en évidence les différentes options concernant le nombre de membres et la composition du Comité mixte, les représentants du Secrétaire général ont fait savoir qu'ils étaient très favorables à la prise en considération par le Groupe de travail du nombre de membres dans les organisations affiliées pour déterminer les options concernant la taille et la composition du Comité mixte. Cette position était plus conforme aux résolutions 57/286, 74/263 et 75/246 de l'Assemblée générale.

26. Les représentants des participants de l'ONU et le représentant du Chef de secrétariat du Bureau de la gestion des investissements ont également souscrit à ce point de vue.

27. Les représentants des participants des institutions spécialisées ont noté qu'eu égard au principe de « représentation juste et équitable », le Groupe de travail devrait veiller à ce que chaque organisation affiliée qui dispose actuellement d'un droit de vote conserve ce droit et qu'il ne devrait y avoir aucune mesure discriminatoire qui empêcherait une organisation affiliée de participer aux processus décisionnels du Comité mixte.

28. Un membre des organes directeurs a noté que l'Assemblée générale, dans sa résolution 75/246, n'avait pas expressément demandé une diminution du nombre de membres du Comité mixte.

2. Rôle du Comité permanent, rôle des comités et nécessité de rééquilibrer les responsabilités

29. *Élaborer un mandat ou un document comparable pour le Comité permanent, le Bureau, le Comité de planification de la relève et les groupes de travail. Le Comité mixte demande au Groupe de travail de lui présenter des propositions de mandat ou de document comparable pour le Comité permanent, le Bureau, le Comité de planification de la relève et les groupes de travail, selon le cas, pour examen à sa soixante-neuvième session en juillet 2021.*

30. *Limiter le mandat du Comité permanent aux recours et permettre que ces recours soient présentés devant ledit Comité plus fréquemment. Le Comité mixte rappelle qu'il a déjà accepté en 2019 d'axer les travaux du Comité permanent sur les dossiers de recours. Il rappelle également qu'il importe d'examiner ces dossiers en temps voulu.*

31. *Rééquilibrer les responsabilités entre le Comité mixte et ses comités. Le Comité mixte demande au Groupe de travail d'examiner l'équilibre des responsabilités qu'il exerce avec ses comités, de continuer à évaluer la nécessité de créer de nouveaux comités et de lui faire rapport à ce sujet à sa soixante-neuvième session en juillet 2021.*

32. *Créer un mécanisme plus restreint du Comité mixte qui puisse fonctionner comme un organe de décision cohérent tout au long de l'année et servir de point de contact pour l'Administrateur(trice) des pensions. Le Comité mixte garde cette recommandation en suspens en attendant que soit réglée la question du nombre de ses membres et de sa composition, tout en soulignant que, d'un point de vue opérationnel, il convient que l'Administrateur(trice) veille à ce que l'organe décisionnel compétent du Comité mixte soit consulté en temps utile.*

33. *Accorder aux retraités le droit de vote. Le Comité mixte garde cette recommandation en suspens en attendant que soit réglée la question du nombre de ses membres et de sa composition.*

34. *Nombre de membres/composition et conflit d'intérêts.* **Le Comité mixte réaffirme sa recommandation de modifier l'article 6 de ses Statuts et Règlements, qui a été soumise à l'Assemblée générale à la partie principale de sa soixante-quinzième session, et prie le Groupe de travail d'élaborer des procédures pour l'application du code de conduite en réponse à la résolution 75/246 de l'Assemblée.**

35. *Suppléant(e)s* **Le Comité mixte note que la question des suppléant(e)s a été abordée par l'Assemblée générale dans sa résolution 74/263. Il recommande que les suppléant(e)s soient autorisé(e)s à participer virtuellement en qualité d'observateur à ses sessions et qu'ils(elles) ne puissent remplacer les membres du Comité que lorsque ceux-ci ne sont pas en mesure d'assister aux sessions.**

Observations additionnelles

36. Les représentants des participants de l'ONU n'ont pas souscrit à la décision de limiter le mandat du Comité permanent aux recours, car cette décision dépendait du résultat final de l'examen et était en contradiction avec l'article 4 d).

37. Les représentants des participants de l'ONU sont convenus avec le Groupe de travail qu'un « mécanisme plus restreint » ne pouvait pas être un organe de décision.

38. Les représentants des participants de l'ONU ont estimé que la décision sur les droits de vote des retraités devait être prise lors de la discussion sur le nombre de membres et la composition.

39. Les représentants des participants de l'ONU ont considéré que le personnel des secrétariats de la Caisse et des comités des pensions du personnel ne devait pas être privé de la possibilité de participer à l'administration de leur propre caisse de retraite. Le code de conduite devrait contenir des procédures pour gérer tous les conflits d'intérêts qui pourraient survenir dans le fonctionnement du Comité mixte.

C. Fréquence des réunions

40. *Proposition d'une assemblée générale annuelle.* **Le Comité mixte garde en suspens toute décision sur l'obligation de tenir une assemblée générale annuelle, tout en soulignant l'importance de la transparence, de la sensibilisation et d'une communication efficace avec les comités des pensions du personnel, les participants et les bénéficiaires.**

41. *Plan de travail annuel.* **Le Comité mixte décide d'élaborer et d'adopter un plan de travail annuel pour lui-même et ses comités (à l'exception du Comité des placements). Il demande à son(sa) Secrétaire de présenter ce plan de travail pour examen et adoption à sa soixante-neuvième session en juillet 2021, en étroite consultation avec le Bureau et les président(e)s des différents comités et groupes de travail.**

42. *Session de planification stratégique.* **Le Comité mixte décide de programmer une session de planification stratégique, soit seule, soit en conjonction avec l'une de ses réunions régulières, tout en intégrant les enseignements tirés des sessions virtuelles.**

43. *Programmer un nombre suffisant de réunions régulières du Comité mixte et des comités compte tenu des besoins définis dans le plan de travail.* **Le Comité mixte accepte de se réunir plus fréquemment et demande au Groupe de travail de lui présenter des options concrètes concernant la fréquence, le calendrier et la durée de ses réunions pour examen à sa soixante-neuvième session en juillet 2021, en**

veillant à ce que le nombre de réunions soit réaliste compte tenu de la nécessité d'assurer un contrôle permanent de l'exécution du mandat du Comité.

D. Responsabilités et fonctions fiduciaires

44. *Redéfinir l'interprétation du principe « juste et équitable » sur la base d'une stricte orientation fiduciaire.* Le Comité mixte souligne combien il importe que ses membres soient conscients de leurs fonctions et de leurs responsabilités fiduciaires et demande à son secrétariat de faire en sorte que tous ses membres aient accès à des informations et à une formation adéquates sur ces responsabilités. Il demande également au Groupe de travail de garder la question à l'étude afin de préciser davantage le rôle fiduciaire des membres du Comité, eu égard à la résolution 75/246 de l'Assemblée générale.

45. *Formation fiduciaire.* Le Comité mixte demande à son(sa) Secrétaire d'améliorer la formation initiale régulière et de proposer une formation fiduciaire appropriée aux membres dès leur entrée en fonctions.

46. *Évaluer les risques auxquels il est exposé dans l'exercice de ses responsabilités fiduciaires et compte tenu des contraintes qui pèsent sur lui.* Le Comité mixte demande au Groupe de travail de commencer à élaborer un mécanisme pour évaluer les risques auxquels il est exposé dans l'exercice de ses responsabilités fiduciaires et de faire rapport à ce sujet à sa soixante-neuvième session en juillet 2021.

E. Limitation du nombre de mandats et échelonnement des durées de service

47. *Des durées de service spécifiques et échelonnées pour toutes les personnes siégeant au Comité.* Le Comité mixte demande au Groupe de travail d'examiner attentivement les mesures nécessaires pour renforcer sa mémoire institutionnelle et préserver le principe de continuité. S'agissant de la recommandation visant à établir des durées de service spécifiques et échelonnées pour toutes les personnes siégeant au Comité, celui-ci demande aux comités des pensions du personnel de s'attacher davantage à nommer leurs représentants au Comité pour des mandats d'une durée appropriée, afin de donner aux membres la possibilité de s'investir suffisamment longtemps dans ce rôle et de garantir un chevauchement adéquat entre les membres entrants et sortants.

48. *Fixer des limites au nombre de mandats que les membres du Comité mixte peuvent effectuer de façon globale et de façon consécutive.* Le Comité mixte discutera de cette question lors de sa soixante-neuvième session en juillet 2021.

49. *Définir des critères pour les candidats aux sièges vacants au Comité mixte.* Le Comité mixte encourage tous les comités des pensions du personnel à prendre conscience de l'importance de sélectionner pour les sièges vacants au Comité des candidats qui disposent des compétences voulues et répondent à des critères appropriés en termes de disponibilité, de professionnalisme et de savoir-faire pour exercer des responsabilités fiduciaires au sein du Comité.

F. Mandat d'ensemble des membres du Comité mixte

50. *Étoffer le mandat des membres du Comité mixte.* Le Comité mixte demande au Groupe de travail de poursuivre l'analyse des mandats existants du Comité

et de ses comités, y compris l'appendice 8 sur les responsabilités de ses membres, et de lui présenter des propositions, le cas échéant, à sa soixante-neuvième session en juillet 2021.

51. *Communiquer le mandat aux personnes qui envisagent de se porter candidates ou d'être nommées au Comité mixte ou à ses comités. Le Comité mixte demande au Groupe de travail d'élaborer un mandat pour les comités qui n'en disposent pas, avec le soutien de son secrétariat.*

G. Mandat de la présidence et des autres fonctions de direction

52. *Éliminer le cycle de rotation de la présidence. Le Comité mixte souligne l'importance de maintenir la pratique de la rotation annuelle de la présidence et insiste sur la nécessité d'élire le(la) Président(e) bien avant le début de chaque session/cycle du Comité, afin de lui permettre de préparer la session de manière adéquate. Il demande au Groupe de travail de faire des propositions concrètes à cet égard, pour présentation à sa soixante-neuvième session en juillet 2021.*

53. *Rôle/mandat du (de la) Président(e). Le Comité mixte recommande au Groupe de travail de continuer à mettre à jour le mandat du (de la) Président(e) à la lumière des nouvelles évolutions, le cas échéant.*

54. *Autres fonctions de direction. Le Comité mixte examinera cette question dans le cadre des plans de réforme complets à sa soixante-neuvième session en juillet 2021, selon les besoins.*

H. Fonction et rôle du Comité mixte

55. *Clarifier sa fonction et son rôle de direction globale, de supervision et de définition de l'orientation stratégique. Le Comité mixte note que son rôle et sa fonction sont déjà décrits à l'article 4 de ses Statuts et Règlements et invite le Groupe de travail à examiner les aspects opérationnels de son rôle dans le cadre des Statuts et Règlements, le cas échéant.*

56. *Mandat de l'ensemble du Comité mixte. Le Comité mixte examinera la nécessité d'élaborer un mandat axé sur sa nature d'organe collectif à sa soixante-neuvième session en juillet 2021.*

57. *Culture de travail du Comité mixte. Le Comité mixte invite le Groupe de travail à réfléchir aux attentes en matière de culture de travail du Comité eu égard aux objectifs de performance à long terme, selon que de besoin, dans le cadre de la révision du mandat et de l'appendice 8.*

I. Auto-évaluation

58. *Auto-évaluation annuelle. Le Comité mixte confirme la pratique d'une auto-évaluation annuelle et demande au(à la) Secrétaire de préparer un questionnaire pour approbation à soixante-neuvième session en juillet 2021.*

J. Normes de conduite professionnelle

59. *Veiller à ce que le code de conduite soit achevé en temps voulu. Le Comité mixte note que l'Assemblée générale a approuvé son code de conduite dans sa résolution [75/246](#). Il demande au Groupe de travail de poursuivre l'élaboration*

de procédures et de mesures appropriées pour assurer le respect du code de conduite, notamment la mise au point d'un projet de cadre éthique, pour examen à sa soixante-neuvième session.

K. Évaluation des dirigeants

60. Le Comité mixte demande au Comité de planification de la relève de poursuivre ses travaux pour élaborer la méthode d'évaluation de l'Administrateur(trice) des pensions et du (de la) Secrétaire du Comité mixte, pour approbation par le Comité mixte en juillet 2021 et de veiller à ce que le code de conduite élaboré par le Groupe de travail sur la gouvernance soit achevé en temps voulu, tandis que la responsabilité de l'évaluation de l'Administrateur(trice) des pensions adjoint(e) peut être déléguée à l'Administrateur(trice) des pensions.

Observations additionnelles

61. Les représentants des participants de l'ONU estiment que le Comité mixte devrait approuver la délégation de la responsabilité de l'évaluation de l'Administrateur(trice) des pensions adjoint(e) à l'Administrateur(trice) des pensions.

L. Planification de la relève [atténuer le risque à court terme lié à la relève du (de la) Secrétaire du Comité mixte en créant un poste de Secrétaire adjoint(e)]

62. Le Comité mixte décide de ne pas prendre de mesures supplémentaires à ce sujet pour le moment.

Annexe I

Organisations affiliées à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies

Les organisations affiliées à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies sont l'Organisation des Nations Unies et les organisations suivantes :

Agence internationale de l'énergie atomique

Arrangement de Wassenaar sur le contrôle des exportations d'armes classiques et de biens et technologies à double usage

Autorité internationale des fonds marins

Centre international d'études pour la conservation et la restauration des biens culturels

Centre international pour le génie génétique et la biotechnologie

Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires

Cour pénale internationale

Fonds international de développement agricole

Organisation de l'aviation civile internationale

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

Organisation européenne et méditerranéenne pour la protection des plantes

Organisation internationale du Travail

Organisation internationale pour les migrations

Organisation maritime internationale

Organisation météorologique mondiale

Organisation mondiale de la propriété intellectuelle

Organisation mondiale de la Santé

Organisation mondiale du tourisme

Tribunal international du droit de la mer

Tribunal spécial pour le Liban

Union internationale des télécommunications

Union interparlementaire

Annexe II

Composition du Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies et participants à la soixante-huitième session

1. En application de l'article 5 des Statuts de la Caisse et de la disposition A.2 du Règlement intérieur, le Secrétaire du Comité mixte a été informé de la désignation, par les comités des pensions du personnel, des membres et membres suppléants du Comité mixte suivants :

<i>Organisations représentées</i>	<i>Membre</i>	<i>Suppléants</i>
Organisation des Nations Unies		
Assemblée générale	D. Chumakov	T. Yamaguchi
Assemblée générale	D. Traystman	J. Stosberg
Assemblée générale	P. R. O. Owade	L. Mazemo
Assemblée générale	A. Al-Kabir	P. Porolí
Secrétaire général	C. Pollard	C. Ramanathan
Secrétaire général	M. H. Lopez	A. Roy
Secrétaire général	C. Saunders	
Secrétaire général	K. Alford	
Participants	M. Abu Rakabeh	N. A. Ndiaye*
Participants	I. Richards	I. Faye
Participants	M. Rockcliffe	
Participants		
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture/ Programme alimentaire mondial		
Organe directeur	V. Mustaciosu	G. V. Rodolico
Chef de secrétariat	A. Vanhoutte	V. Seznec
Participants	J. Levins	C. Ascone
Organisation mondiale de la Santé		
Organe directeur	A. Ludowyke	G. Burgos
Chef de secrétariat	C. Hennetier Rossier	K. Schotte
Participants	O. C. Bascones	P. de la Croix
Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture		
Chef de secrétariat	M. Bona	A. Khisty
Participants	M. Mone	T. Jongwe
Organisation internationale du Travail		
Organe directeur	R. Behzad	F. Merle

<i>Organisations représentées</i>	<i>Membre</i>	<i>Suppléants</i>
Chef de secrétariat	L. Bormioli	A. Zhang
Agence internationale de l'énergie atomique		
Organe directeur	R. Bin Zaman	
Participants	I. Zabaar	
Organisation des Nations Unies pour le développement industriel		
Participants	A. Killmeyer-Oleche	
Organisation mondiale de la propriété intellectuelle		
Chef de secrétariat	T. Dayer	J. Cook Robbins
Organisation de l'aviation civile internationale		
Organe directeur	M. Ramirez Koppel	Y. J. Lee
Participants	C. Dermarkar*	A. Larcos
Union internationale des télécommunications		
Chef de secrétariat	J.-P. Lovato	
Organisation météorologique mondiale		
Participants	M. Schalk	A. Tonbazin-Garibian
Organisation maritime internationale		
Organe directeur		H. Decker
Fonds international de développement agricole		
Chef de secrétariat	A. Lario	P. Moreau-Peron
Organisation internationale pour les migrations		
Organe directeur	M. von Ungern-Sternberg	

2. Le Secrétaire du Comité mixte a également été informé de la nomination, pour la soixante-huitième session du Comité mixte, en application de l'article A.9 du Règlement intérieur, des personnes ci-après en tant que représentants ou secrétaires des comités des pensions du personnel :

<i>Représentant</i>	<i>Organisation</i>	<i>Entités représentées</i>
J. E. Garcia II	UNESCO	Organe directeur
E. Fombuena	OIT	Participants
W. Tam	AIEA	Chef de secrétariat
S. Berladski Baruch	ONUDI	Organe directeur
K. Ivanov	ONUDI	Chef de secrétariat
V. Yossifov	OMPI	Organe directeur
W. Meredith	OMPI	Participants
K. Balram	OACI	Chef de secrétariat

<i>Représentant</i>	<i>Organisation</i>	<i>Entités représentées</i>
V. Vasely	UIT	Organe directeur
Ms. J. Mariani	UIT	Participants
S. A. Mashi	OMM	Organe directeur
B. Cover	OMM	Chef de secrétariat
A. Gireud	OMI	Chef de secrétariat
B. Martin-Castex	OMI	Participants
B. Rajender	FIDA	Organe directeur
L. Chicca	FIDA	Participants
A. Rovira	OIM	Chef de secrétariat
A. Bernaud	OIM	Participants
M. L. Fichera	CIGGB	Chef de secrétariat
S. Madsen	TIDM	Chef de secrétariat
R. Bchara	TSL	Participants
W. Schoen	OTICE	Organe directeur
M. Breschi	FAAFI	Retraités
W. Sach	FAAFI	Retraités
L. Saputelli	FAAFI	Retraités
G. Schramek	FAAFI	Retraités
M. Sebti (suppléant)	FAAFI	Retraités
A. Gomez Saguez (suppléant)	FAAFI	Retraités
<hr/>		
<i>Secrétaire</i>	<i>Comité des pensions du personnel</i>	
F. Loirat	OMS	
C. McGarry	OIT	
G. Nikolovski	AIEA	
I. Welter	UNESCO	
S. You	FAO/PAM	
R. Dotzauer	ONUDI	
M.-S. Zinzindohoué	OMPI	
S. Suedi	UIT	
J. Kratzheller	OMM	
I. Lopez-Cardona (Secrétaire adjointe)	OMI	
S. Mwangi (Secrétaire adjointe)	OIM	
F. Maselli	FIDA	
M. Kashou	TSL	

Secrétaire

Comité des pensions du personnel

E. Gouws

Cour pénale internationale

S. Gordon Hall

Commission préparatoire de l'OTICE

G. Kremnitzer

Arrangement de Wassenaar

3. Les personnes dont les noms suivent ont participé à la session en qualité d'observateurs :

Comité de coordination des associations et syndicats internationaux du personnel du système des Nations Unies

S. Brezina (2-3 février)

P. Nemeth (4-5 février)

Fédération des associations de fonctionnaires internationaux

T. Quinn-Maguire

Fédération des fonctionnaires internationaux des Nations Unies

M. Polane

Bureau de la gestion des investissements

P. Guazo, Représentant du Secrétaire général pour les investissements de la Caisse

Administration des pensions

R. McClean, Administratrice des pensions

D. Penklis

J. Sareva

D. Mapondera

J.-Y. Dupont

4. J. de Preter a rempli les fonctions de Secrétaire du Comité mixte pour la session, avec l'aide de K. Toomel et G. Arndt.

* N'a pas participé à la session.

Annexe III

Membres du Groupe de travail sur la gouvernance

Membre

T. Yamaguchi (ONU)	Organes directeurs
J. E. Garcia II (UNESCO) (Président)	Organes directeurs
M. H. Lopez (ONU)	Chefs de secrétariat
A. Vanoutte (FAO/PAM)	Chefs de secrétariat
I. Richards (ONU)	Participants
I. Zabaar (AIEA) (Vice-Président)	Participants
W. Sach	FAAFI
G. Schramek	FAAFI

